

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Décision du 7 février 2020

portant composition du comité ministériel de rémunération du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

NOR : TREK2001851S
(Texte non publié au Journal Officiel)

Par décision de la ministre de la transition écologique et solidaire et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, en date du 7 février 2020, le comité ministériel de rémunération du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, prévu à l'article 4 du décret n°2006-1019 susvisé, est composé comme suit :

- ✧ Monsieur Guillaume LEFORESTIER, directeur du cabinet de la ministre de la transition écologique et solidaire ;
- ✧ Madame Cécile RAQUIN, directrice du cabinet de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- ✧ Madame Emilie PIETTE, secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;
- ✧ Madame Anne-Marie LEVRAUT, vice-présidente du conseil général de l'environnement et du développement durable ;
- ✧ Madame Isabelle SAURAT, personnalité qualifiée.